



Promesse d'embauche non tenu

Par **Manon69**, le **25/08/2009** à **15:37**

Bonjour,

je suis dans une société de garde d'enfant et mon employeur ma fait une promesse d'embauche de minimum 15h par semaine il n'a pas tenu son engagement il ma trouver un contrat de 15h 20h toute les 2 semaines. Une année c'est écoulé en pensant qu'il m'orai trouver autre chose mais non rien. Doit-il me payé les semaines pour lesquelles je n'est pas travailler équivalent a 15h par semaine? Merci de me répondre rapidement.

Cordialement

P.Manon